

EDITO

« Je n'ai pas l'habitude d'être pessimiste, mais les mois qui viennent de passer nous montrent que nous ne sommes pas dans un monde merveilleux et protégé. Il va être nécessaire de modifier nos habitudes. Il faut prendre de nouvelles mesures, si nous voulons que notre Terre soit toujours une planète accueillante pour notre diversité. Mais ce message n'est pas d'aujourd'hui, sommes-nous prêts à les changer, « NOS HABITUDES » ? L'actualité nous donne les moyens de notre réflexion. Depuis plus de 10 ans, maintenant, la question énergétique est au cœur de nos préoccupations. Cela continue par des actions immédiates, en coupant l'éclairage public à partir de 21h00 la semaine et 23h00 pour le samedi soir. Pour rester cohérent, il n'y aura pas de décoration lumineuse cet hiver, vu le coût de l'électricité multiplié par 4 et nous réduirons la température dans tous les bâtiments communaux. Mais nous avons la joie d'avoir des températures clémentes qui nous permettent de profiter de cet été indien, alors profitons et préparons le futur de nos Enfants. »

Thierry SALLANDRE

AGENDA

NOVEMBRE

Mercredi 2 de 14h à 17h : Permanence gratuite de l'architecte conseil du Parc du Pilat à Condrieu (Bâtiment Les Eclats face à la mairie / chaque 1er mercredi du mois) sur RV au 04.74.87.52.01

Mercredi 2 sur RV : Permanence INFO ENERGIE à Condrieu (bâtiment Les Eclats face à la mairie), renseignement gratuit (Tél. 04 37 48 25 90)

Mercredi 2 de 10h à 12h sur RV : Permanence SOLIHA à la mairie d'Echalas, renseignement gratuit sur les aides à l'amélioration de l'habitat (Tél. 04.37.28.70.20)

Samedi 5 à 10h : Réunion de préparation du banquet des classes en 3 (salle au-dessus de la garderie)

Lundi 7 matin : Reprise de l'école

Vendredi 11 à 11h : Commémoration de la fin de la 1ère guerre mondiale, exposition et vote du concours photo 2022

Vendredi 18 : Dernier jour pour rendre l'enquête sur le portage des repas à domicile

Samedi 19 à 20h30 : Soirée cinéma avec le film « Retour à la terre » proposée par l'Association Culturelle à la salle des fêtes dans le cadre du festival solidaire du Pilat et en avant première un court métrage réalisé par les écoliers

Dimanche 20 à 12h : Repas choucroute organisé par la section Chorale de l'ASQV

Vendredi 25 de 10h à 18h : Journée jeux avec le Ludomobile à la salle des fêtes

Lundi 28 de 10h à 18h : Rencontres proches aidants à Condrieu (salle de l'Arbuel)

Tous les mardis de 14h à 18h : saison de belote organisée par Les Haies en Fleurs à la salle des fêtes

DECEMBRE

Samedi 10 à partir de 15h : Fête du village devant la mairie



ACTUALITES

Retrouvez les actualités du village sur la page Facebook « Les Haies » :

<https://www.facebook.com/leshaies69420/>

Lecture libre sur internet sans création de compte Facebook.

Mairie des HAIES

450, rue des Champs Blancs

69420 LES HAIES

Tél : 04.74.56.89.99

mail : mairie@leshaies.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

Le lundi de 13h30 à 17h

Le mardi de 8h30 à 12h

Le mercredi de 13h30 à 17h

Le vendredi de 16h30 à 19h (permanence du maire et des adjoints)

EXPLICATION DE LA TAXE FONCIERE 2022

Vous avez reçu votre taxe foncière, je pense qu'une explication s'impose.

Voici une information sur : la base imposable, le taux syndical, le taux communal et pour finir la taxe des ordures ménagères.

La base imposable :

Depuis la loi n°2017-1837 de finances du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales servant de base d'imposition à la taxe foncière sont revalorisées au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation. Cette action est effectuée par la Direction Générale des impôts.

Le taux syndical :

Sur la commune de LES HAIES, nous avons plusieurs syndicats : le Syndicat Intercommunal Longes, Trèves et Les Haies du Fautre, le SYDER (SYndicat Départemental d'Énergie du Rhône), le SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du LYonnais) ainsi que le SIVU piscine de Loire sur Rhône (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique).

Il y a deux façons de rémunérer les syndicats, soit par le budget de la commune, la commune paye directement aux syndicats les sommes délibérées en conseil municipal soit directement des taxes foncières des administrés aux syndicats.

Le SIEMLY :

La commune a transmis la compétence de l'eau à Vienne Condrieu Agglomération et ce syndicat n'était pas une charge pour la commune.

La totalité des coûts de fonctionnement de ce syndicat était reportée sur les factures de consommation d'eau potable.

Le Syndicat Intercommunal Longes, Trèves et Les Haies du Fautre :

Le montant de la charge du Syndicat du FAUTRE est de 45 200.00€, nous avons décidé par délibération du conseil municipal du 18/03/2022 que 25 200.00€ serait en charge du budget communal et le solde fiscalisé, c'est-à-dire payé directement des administrés au Syndicat du Fautre, comme en 2021, 2020, etc.

Le SIVU piscine de Loire sur Rhône :

En 2020 et 2021 la totalité de la charge de ce syndicat était fiscalisée donc payée directement des administrés au SIVU de la piscine de Loire sur Rhône. En 2022, nous avons transféré la compétence de la piscine de Loire sur Rhône à Vienne Condrieu Agglomération.

Ce qui veut dire transfert de compétence et donc transfert de charge. Vienne Condrieu Agglomération refacture à la mairie, donc sur son budget principal, le montant de la charge de la piscine de Loire sur Rhône, qui était payé auparavant directement des administrés à la piscine de Loire sur Rhône.

Donc le taux syndical baisse en conséquence, et le taux communal augmente en conséquence.

Une délibération a été prise en conseil municipal le 18/03/2022, de modifier le taux communal de façon à retrouver le montant facturé par Vienne Condrieu Agglomération.

Voici l'explication de la modification à la baisse du taux syndical et à la hausse du taux communal.

Le SYDER :

C'est un syndicat qui est propriétaire du réseau électrique de la commune, ainsi que de l'éclairage public. Il a toujours été fiscalisé, donc payé directement des administrés au syndicat, donc par le taux syndical.

Il reste à évoquer le taux des ordures ménagères :

Le coût de traitement des déchets est de plus en plus important.

A savoir que tout le tri est valorisé, donc plus nous trierons nos déchets, moins le traitement des déchets ultimes nous coûtera. Donc TRIONS.

Pour finir, la commune subit, comme nous tous, les augmentations des prix de l'énergie, Frédéric MICHAUD a évoqué ce sujet le mois dernier dans LE FIL DES HAIES pour l'électricité, mais il y a aussi le carburant, les coûts d'entretien et de maintenance ainsi que les coûts salariaux.

Nous mettons tout en œuvre pour rechercher les économies possibles.

Nous ne sommes pas parfaits, peut être que nous avons oublié certaines choses, mais en général nous sommes économes.

SOBRIETE ENERGETIQUE

Le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER), auquel 200 communes du département sont rattachées, est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour 200 communes et 400 000 habitants.

La flambée des prix de l'énergie ne laisse pas le choix aux collectivités : il va falloir réduire la facture pour éviter de se retrouver dans le rouge. Suivant les préconisations de l'Etat, le SYDER a émis une série de recommandations à l'intention des collectivités et communes du Rhône pour une sobriété énergétique. La facture de l'électricité pour les communes pourrait être multipliée par 4, il n'y a pas de bouclier tarifaire pour les collectivités.

Ce plan a été adressé à l'ensemble des collectivités rhodaniennes, avec des mesures à court terme comme à long terme, pour modifier nos habitudes à la fois de production et de consommations énergétiques comme le développement des énergies renouvelables, la rénovation et l'optimisation énergétique des bâtiments, etc.

PRECONISATIONS :

- La coupure de l'éclairage public est la première des priorités. Celle-ci doit intervenir dès 20h ou 22h, avant un rallumage à 5h ou 6h le lendemain matin.
- Les façades des bâtiments publics et l'éclairage décoratif peuvent être éteints.
- Les températures dans les équipements publics doivent être réduites à 19 °C (26 °C pour les piscine).
- Le SYDER encourage aussi à engager une promotion des démarches écoresponsables, que ce soit dans l'achat et l'usage numérique, de pratiques et usages professionnels.

De son côté, le SYDER s'engage à intensifier les projets d'énergies renouvelables et de maîtrise énergétique.

L'énergie solaire va être massifiée et le développement de la mobilité électrique accompagnée. L'objectif est que d'ici 2025, 1 133 points de charge publics et privés soient installés sur le Rhône.

En outre, le SYDER souhaite également développer les chaufferies biomasses, promouvoir les actions de réduction de consommation énergétique et accompagner le développement structurel des filières.

Le SYDER en appelle également à l'Etat pour qu'il s'engage et se mobilise en mettant des dispositifs en place. Il en va du maintien d'un grand nombre de services publics locaux.

Prochaines réunions :

- le 14/11 réunion du syndicat du SYDER à Saint Georges de Reneins
- le 29/11 comité syndical extraordinaire du SYDER à Anse, trois sujets majeurs seront abordés pour information et débat, à savoir :
 - 1 - Crise énergétique
 - 2 - Contrats de concessions Electricité et Gaz
 - 3 - Développement des ENR (ENergies Renouvelables)

ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis le 10 octobre, l'éclairage public est totalement éteint de 21h jusqu'à 6h tous les jours de la semaine du dimanche au vendredi ; l'éclairage s'éteint le samedi de 23h à 6h.

L'éclairage public permet de sécuriser les déplacements des piétons ; en effet à cette saison, les sorties sont limitées voire nulles à ces heures de la nuit.

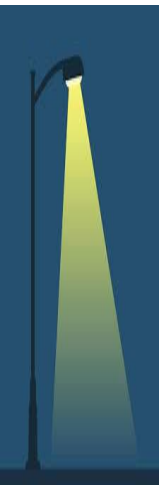
Les lampadaires leds s'allument donc au crépuscule, s'éteignent à 21h puis se rallument de 6h jusqu'à l'aube.

Cet arrêté a été pris par la mairie pour limiter l'impact financier de la hausse des dépenses d'électricité pour la commune.

Cela fait partie de plusieurs mesures prises par la mairie des Haies pour réduire sa consommation d'énergie.

Bien entendu nous nous réservons la possibilité de modifier ces horaires ponctuellement en cas de manifestations/animations le nécessitant.

Nous vous remercions pour votre compréhension et pour vos efforts communs afin de préserver nos ressources et notre environnement.



A l'occasion du 104^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918

Thierry SALLANDRE
Maire de LES HAIES

et les membres du Conseil Municipal
Ont l'honneur de vous inviter
à la commémoration du 11 novembre 1918

Le vendredi 11 novembre 2022 à 11h00
Devant le monument aux morts

La cérémonie sera accompagnée des chants de la
Chorale des 4 vents et des Elèves de l'Ecole de LES HAIES

La cérémonie se clôturera par un apéritif républicain

14

18

VENDREDI 11 NOVEMBRE à 11h : Cérémonie du souvenir et concours photo

La municipalité, les associations d'anciens combattants de guerres vous invitent à la cérémonie du souvenir de l'armistice de la guerre de 1914-1918.

Temps forts avec la participation des enfants de l'école et la Chorale des 4 Vents.

En parallèle, les photos des participants au concours photo 2022 « Les 4 saisons aux Haies » organisé par la mairie seront exposées. Vous pourrez voter pour votre photo préférée.

Ce sera également l'occasion de connaître les gagnants à l'issue du vote.

Venez nombreux et en famille !

REPAS DES AINES 2023

Cette année, le repas des aînés a eu lieu le 27 mars. Comme le maire vous l'a proposé et que vous avez été une majorité à approuver l'idée, désormais, le repas des aînés aura lieu en mars. Les jours sont plus longs et la météo est en générale plus favorable qu'en janvier.

Alors vous pouvez déjà retenir la date du :

dimanche 19 mars 2023
pour le prochain repas des aînés.

Les personnes de +75 ans ne pouvant pas se rendre au repas, pourront demander un colis à cette même période.



CIMETIERE

Les travaux de l'extension du cimetière ont été réceptionnés avec réserves le 15/09/2022. Ceux-ci ont concerné principalement la tranche ferme : la maçonnerie, les revêtements de sol, les réseaux, la clôture, le mobilier.

La réception définitive avec la levée des réserves et avec pose des serrureries définitives a eu lieu le 21/10/2022, y compris la remise en forme du parking.

A cette date, le cimetière a pu être ouvert dans son intégralité.

L'accès par le haut du cimetière a donc été rétabli avant la Toussaint.

Les plantations qui font parties de l'option 1 du projet seront faites à partir du 15/11/2022.

Une réception définitive du chantier sera faite en fin d'année.

Un règlement du cimetière sera soumis au vote en conseil municipal mi novembre.



ENEDIS : URGENCES ELECTRICITE

Enedis, gestionnaire du réseau électrique français, a ouvert une ligne téléphonique pour traiter les urgences d'électricité.

En cas de panne de courant, contactez le 09 72 67 50 XX en remplaçant les XX par le numéro de votre département.

Pour notre département du Rhône, composez le **09 72 67 50 69**.
(appel non surtaxé - 24 h/24 et 7 j/7)

Le numéro de dépannage est dédié à toutes les demandes de pannes et/ou de mises en sécurité sur le réseau électrique : coffrets de réseau électrique endommagés (accidentés, ouverts, avec les grilles de réseau apparentes, ...), câbles électriques à terre, très bas ou à hauteur d'homme, supports électriques cassés ou qui penchent dangereusement, ...





LOCATION DE L'APPARTEMENT AU-DESSUS DE LA CURE

La nouvelle association "Outil en main les 4 vents des Hauts de Condrieu", a sollicité toutes les mairies du plateau pour trouver un local pour s'installer.

Les bénévoles ont présenté leur projet au conseil municipal des Haies le 6/07/2022.

Le conseil après avoir écouté et échangé avec les créatrices de cette association, a délibéré et accepté de louer le local se trouvant au-dessus de la Cure.

Pour accompagner cette association dans sa création, le conseil a décidé de louer à titre gracieux durant la première année.

Ainsi un bail précaire d'un an, à titre gratuit, a été signé avec l'association fin septembre.

Celle-ci s'acquittera des impôts, taxes et charges locatives.

Le but de l'association est l'initiation des jeunes de 9 à 16 ans aux métiers manuels et du patrimoine, par des gens de métier, artisans, ouvriers ou passionnés, bénévoles, avec de vrais outils dans de vrais ateliers.

L'Outil en Main participe à la revalorisation des métiers artisanaux et redonne ses lettres de noblesse à l'artisanat.

Les enfants découvrent, loin des idées reçues, la joie de développer leur habileté manuelle, la notion du temps nécessaire à l'élaboration d'une oeuvre, la fierté d'en être l'artisan.

L'association recherche des bénévoles et des dons pour réaliser les activités.

Contact par mail : oemdeshautsdecondrieu@gmail.com

RETOUR SUR LA REUNION PUBLIQUE PARTICIPATION CITOYENNE

Vendredi 14 octobre, a eu lieu la réunion publique d'information du dispositif PARTICIPATION CITOYENNE par la Gendarmerie d'Ampuis.

C'est un service public qui proposera la signature d'un protocole entre la mairie des Haies, la Gendarmerie d'Ampuis et la population.

Encadrée par la Gendarmerie Nationale et soutenue par les élus, la participation citoyenne est complémentaire de l'action habituelle de la Gendarmerie Nationale. C'est un dispositif précieux qui permet **une remontée d'information efficace** dans la lutte contre les cambriolages, les atteintes aux biens et les incivilités.

Les principaux objectifs du dispositif sont :

- d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité,
- d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation,
- de rassurer et protéger la population,
- de constituer une chaîne d'alerte entre les référents de quartier volontaires et les acteurs de la sécurité,
- de resserrer les liens sociaux et développer l'esprit civique en encourageant la population à adopter une attitude solidaire et vigilante.

MERCI aux 3 habitants qui se portent référents volontaires afin de relayer l'information aux forces de l'ordre.

Pour mettre en place le dispositif, il serait souhaitable d'avoir d'autres volontaires pour couvrir plus de quartiers et hameaux de la commune.

Les personnes qui souhaitent être référent pour leur quartier peuvent se faire connaître en mairie.





MAIRIE
DE
LES HAIES

ENQUETE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Madame, Monsieur,

La municipalité souhaite mettre en place, un service de portage de repas à domicile.

Les repas seront confectionnés par un traiteur.

La livraison sera assurée du lundi au vendredi (repas du samedi et dimanche livrés le vendredi).

Ce nouveau service contribuerait à favoriser l'autonomie à domicile dans de bonnes conditions.

Vous trouverez ci-joint un questionnaire qui permettra de valider la mise en œuvre du service en fonction du nombre de demandes.

Merci de nous retourner l'enquête en Mairie avant le 18 novembre 2022 dans la boîte aux lettres.

Votre participation est précieuse et nous vous en remercions par avance.

Prénom, Nom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Nombre de personnes intéressées dans le même foyer :

1. Seriez-vous intéressé par un service de portage de repas à votre domicile ?

Oui Non

2. Pour quel(s) repas ?

Repas du midi Repas du soir Pour les 2 repas

3. A quelle fréquence ?

Lundi Mardi Mercredi Jeudi vendredi Samedi Dimanche

Occasionnellement. Précisez :



Personnes âgées, handicapées, convalescentes

JOURNEES JEUX



à la salle des fêtes des HAIES

de 10h à 18h

Vendredi 30 septembre 2022 (gratuit)

Vendredi 25 novembre 2022

Vendredi 6 janvier 2023

Vendredi 3 mars 2023

Vendredi 31 mars 2023 (veillée)

Vendredi 12 mai 2023

Vendredi 2 juin 2023

Nous recherchons
des BENEVOLES
pour quelques
heures, faites-vous
connaître en mairie !

Venez jouer et découvrir pour ces journées tous les jeux proposés par le ludomobile

Ouvert à tous les habitants de 0 à 99 ans !
du territoire de Vienne Condrieu Agglomération

Venez nombreux, en famille ou entre amis, avec votre école, votre nounou...
mais surtout avec votre envie de découverte et votre âme d'enfant !!

Plus d'info :

Tél : 07 86 62 36 18

Mail : ludomobilemjcvienna@gmail.com

www.ludothequemjcvienna.fr

En partenariat avec :



INFO MAIRIE

MOBILIER D'ECOLE VINTAGE

La commune « cède » quelques éléments de mobilier d'école vintage à relooker :

9 bureaux simples d'un bloc avec la chaise au prix de 20 €

1 bureau double au prix de 40€

12 chaises à 2€

2 petites chaises à 1€

1 évier en inox avec son placard dessous à 10€

2 tables rectangulaires en formica à 5€

1 table ronde en formica à 5€

Les pièces seront visibles le **vendredi 2 décembre de 18h à 19h**, pendant le drive reblochon du Sou des Ecoles.

RV près de l'entrée de la garderie côté cour.

A emmener le soir même.

Priorité pour les habitants de la commune.

La recette sera reversée à une œuvre locale.



EMPLOI

SERVICE CIVIQUE A L'ECOLE DE TREVES

L'école de Trèves recrute 1 ou 2 jeune(s) en service civique

Missions :

- contribuer aux activités éducatives (temps de récréation) et pédagogiques (temps de classe)
- contribuer au bon fonctionnement de l'école
- accompagner les sorties, les projets

Conditions :

- avoir entre 18 et 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap)
- ne jamais avoir effectué de mission "service civique"

Contrat :

- entre 6 et 10 mois (limite de fin de contrat : 7 juillet 2023)
- 24 heures/semaine
- Indemnité : 580,62 € (indemnité supplémentaire sur critères sociaux : 107,66 €)
- formations aux 1ers secours et aux valeurs de la République (en cours d'année)

Candidature :

CV + lettre de motivation à adresser/déposer à l'école

Mail : ce.0691295H@ac-lyon.fr

Date limite de dépôt des candidatures : vendredi 9 décembre 2022.



**SANTE -
BIEN VIVRE
ENSEMBLE**

REGION DE CONDRIEU

PROCHES AIDANTS DEUX JOURNÉES POUR VOUS

lundi 17 octobre **et lundi 28 novembre 2022**

de 10h à 18h - Salle de l'Arbuel à Condrieu

**Vous aidez et soutenez au quotidien
un proche en situation de handicap ou de fragilité**

Vous êtes là pour elle ? Vous êtes là pour lui ?

Nous sommes là pour vous !



PROGRAMME

Un temps pour vous

lundi 17 octobre 2022

10h-10h30 : **accueil**
10h30-11h30 : **témoignage et temps d'échange**
11h30-12h30 : **état des lieux des droits des aidants**
12h30-14h30 : **repas et temps de repos**
14h30 - 16h00 : **atelier de sophrologie**
16h00-18h : **entretien individuel** (sur demande)

lundi 28 novembre 2022

10h-10h30 : **accueil**
10h30-11h30 : **témoignage et temps d'échange**
11h30-12h30 : **état des lieux des mesures de protection**
12h30-14h30 : **repas et temps de repos**
14h30 - 16h00 : **atelier de relaxation**
16h00-18h : **entretien individuel** (sur demande)

Un espace d'information sera
à votre disposition durant ces journées.
Vous pourrez poser des questions, prendre
contact avec des professionnels...

Et rencontrer d'autres proches aidants !
Possibilité d'accueillir votre aidé sur demande.

Renseignements/Inscriptions

04 72 43 04 77

sylvie.audouin@apf.asso.fr



services du Rhône
1920000000 (06)



avec le concours de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du Rhône



BIEN VIVRE ENSEMBLE



PREPARATION DU BANQUET DES CLASSES EN 3

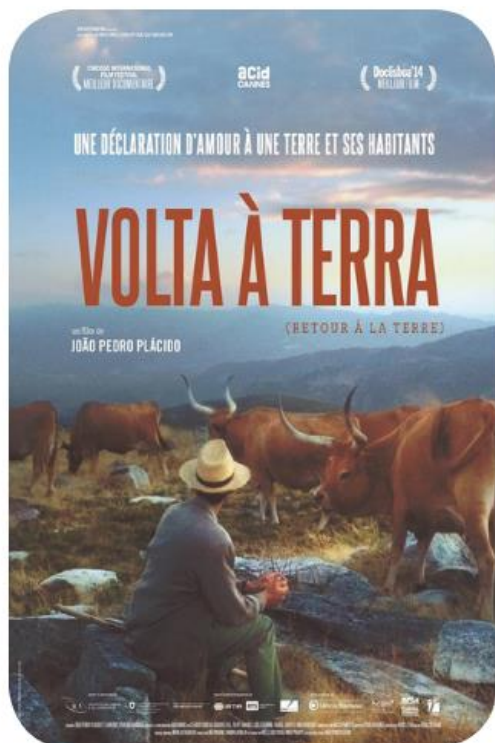
Afin de préparer le banquet des classes en 3 qui se tiendra au printemps 2023, les personnes nées en 3 sont conviées à **une réunion le samedi 5 novembre à 10h** dans la salle au-dessus de la garderie. Nous avons besoin de vous pour nous apporter des idées et préparer cette journée inoubliable.
MERCI DE PARTAGER L'INFO !


ASSOCIATIONS

L'Association Culturelle des Haies présente

Samedi 19 novembre

Quand la terre nourit son homme



 Les bons amis - Court métrage écrit et réalisé par des enfants de l'école des Haies, lors d'un atelier cinéma. Présenté par les enfants eux-mêmes.

Une fable mettant en scène des animaux solidaires et qui pourrait très bien illustrer cette parole de Gandhi : "La Terre fournit suffisamment pour satisfaire les besoins de tous, mais pas l'avidité de chacun".

INÉDIT

 **Retour à la terre**
João Pedro Plácido - 1h18

Uz, village d'une région du nord du Portugal aux terres ingrates, montagneuses où se concentrent des petites parcelles agricoles, a subi de plein fouet l'exode. Daniel est resté pour reprendre l'exploitation familiale. Il garde ses vaches et lève le camp dans un magnifique crépuscule. Le réalisateur fait de ces hommes filmés, le sel d'une terre que le film contemple.

 **Rencontres**

Rencontre avec des membres des Incroyables Comestibles de Givors, groupe de Givordins qui plantent des fruits, des légumes, des aromatiques... un peu partout dans leur ville. Les aliments ainsi cultivés sont à la disposition de quiconque souhaite s'en nourrir.

 20h30  Participation libre

 **Salle municipale** Place de la Mairie **LES HAIES**

Pour consulter le programme complet du festival du film solidaire du Pilat, cliquer sur le lien : https://www.parc-naturel-pilat.fr/wp-content/uploads/2022/09/ParcPilat_ProgrCineSolid_2022.pdf



Repas Animé



(Guitare et chanteur)

**Dimanche 20 Novembre
à 12h**

**Au Complexe Sportif et Culturel
Du Fautre (Trêves)**

Repas adulte : 21€
Enfant -12 ans : 10€

Kir
Choucroute
Fromage (blanc ou sec)
Dessert
Café



**Sur réservation jusqu'au 12/11 (règlement à l'inscription,
nombre de place limité)**

Auprès de Fillon Irene au 04.72.24.98.87
ou de Bonnard Eliane au 04.74.87.85.21
ou de Bonnard Agnès au 04.77.20.20.99

ASSOCIATIONS



LES HAIES vendredi 2 décembre

**VENTE DRIVE
REBLOCHONS**



Reblochons fermiers*
Vente directe producteur,
Thônes (74)
*Appellation d'Origine Protégée
9,50 €



Vente uniquement sur réservation au plus tard le 05 novembre
Retrait en drive le 2 décembre devant la mairie de 16h30 à 19h



Sou des écoles des Haies



**Bon de
Commande**

NOM Prénom :

.....



A retourner dans la boîte
aux lettres du Sou
Au plus tard le
5 novembre

Vente au profit du Sou des Ecoles DES HAIES

Reblochons	PU	Quantité
REBLOCHONS FERMIERS 	9,5 €
TOTAL	 €

LES HAIES

DIMANCHE 04 DÉCEMBRE 2022

À PARTIR DE 10 H

Salle des fêtes



MATINÉE TRIPES OU POÎTRINE ROULÉE À EMPORTER

Au profit de l'Association

LES HAIES EN FLEURS

Tripes ou Poitrine roulée

+ Pommes de terre

+ Fromage

+ Fruit

14 € tout compris

N'oubliez pas vos récipients !!



INSCRIPTION avant le 20 novembre 2022 auprès de :

* Mme RIVORY Thérèse ☎ 06.18.34.47.68.
38 Impasse la croix LES HAIES

* Mr CREMILIEUX Raymond ☎ 06.22.56.15.84.
1171 route de la Croix Régis LES HAIES

* Mme CHIRAT Isabelle ☎ 06.88.11.77.37.
1676 route de la Croix Régis LES HAIES



Une permanence se tiendra le vendredi 11 novembre 2022
devant la mairie de 11 h à 12 h.

Paiement à l'inscription.

**Par votre participation, vous
contribuez au fleurissement du
village. Merci !**



AIDES A L'ACHAT D'UN VAE (Vélo à Assistance Electrique)

1/ AIDE DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

L'Agglo souhaite favoriser les mobilités douces. Pour cela, elle développe depuis de nombreuses années une politique en faveur du développement de la pratique du vélo.

L'Agglo a mis en place depuis 2020 un dispositif d'aide financière à l'achat de VAE pour un montant de 150€/vélo, *selon certaines modalités* :

- être une personne physique âgée de plus de 18 ans
- résider sur l'une des 30 communes de l'Agglo
- faire une seule demande par foyer
- acheter obligatoirement le VAE auprès des vendeurs professionnels implantés sur le territoire de l'Agglo assurant un service après-vente.

A ce jour, le territoire compte 7 vélocistes (par ordre alphabétique) :

- ✓ Cycles Blain à Vienne
- ✓ Décathlon à Chasse-sur-Rhône
- ✓ E-Bike solutions à Vienne
- ✓ Fun Crazy Bikes (Vienne)
- ✓ Intersport à Vienne
- ✓ Oswald Motors Cycles à Condrieu
- ✓ Rhonavélo à Vienne



Ce dispositif doit permettre aux personnes résidant dans les communes situées sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération d'accéder à une solution de mobilité performante, peu polluante, bonne pour la santé grâce à la pratique d'une activité physique et moins coûteuse.

En savoir plus sur la prime mise en place par l'Agglo : <https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/deplacements/faire-du-velo/aide-financiere-vae/>

2/ AIDE DE L'ETAT

Jusqu'au 31/12/2022, les aides proposées par l'Etat pour acheter un vélo sont étendues.

Les principales mesures :

- aide à l'acquisition portée de 200 € à 300 € pour l'achat d'un VAE, et désormais accessible sur tout le territoire, même sans aide locale ;
- bonus VAE porté à 400 € pour les personnes les plus précaires ou en situation de handicap ;
- création d'une prime à l'achat d'un vélo non électrique de 150 € pour les publics précaires ;
- lors de la mise au rebut d'une voiture (véhicule diesel immatriculé avant 2011 ou d'un véhicule essence immatriculé avant 2006), prime à la conversion étendue à l'achat d'un vélo par personne du foyer ;
- création d'un bonus vélos pliants (40 % du coût, jusqu'à 1 000 €).

Ce qui ne change pas :

- Le montant de l'aide de l'Etat est toujours limité à 40% du coût de l'acquisition.
- La demande d'aide doit être formulée dans les 6 mois suivant la date de facturation du vélo sur la plateforme : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/>
- En savoir plus sur : www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique

SECURITE ROUTIERE

RAPPEL DES GESTES A ADOPTER POUR RESTER VISIBLES EN VELO OU EN TROTTINETTE.

Vous circulez en vélo ou en trottinette ?

Ne vous laissez pas surprendre par la baisse de luminosité due aux jours qui raccourcissent ! 🌙

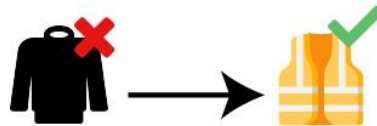


VISIBLE C'EST MIEUX ?



La nuit, par définition, offre un environnement plus sombre et réduit les champs de vision. Etre vu devient ainsi une priorité : allumons nos feux même en milieu urbain !

Le port du gilet rétro réfléchissant est obligatoire à vélo, la nuit, hors agglomération ou lorsque la visibilité est insuffisante. Si nous roulons en trottinette, n'oublions pas en plus de l'éclairage, le port du gilet rétro réfléchissant qui est obligatoire la nuit.



Vérifions régulièrement nos équipements obligatoires - freins en bon état, avertisseur sonore et éclairage avant/ arrière - et privilégions les vêtements clairs !

LA LOI MONTAGNE

La Loi Montagne prévoit l'obligation pour les conducteurs circulant dans certains départements situés en région montagneuse, à s'équiper de 4 pneus hiver ou de chaînes/chaussettes neige entre le 1er novembre et le 31 mars de chaque année, comme le prévoit le décret n°2020-1264 paru au Journal Officiel le 18/10/2020.

En 2021 les manquements n'étaient pas sanctionnés. En 2022, l'équipement hiver est obligatoire sous peine d'amende. Il s'agit d'une contravention de 4ème classe, une amende de 135 euros et l'immobilisation éventuelle du véhicule.

Le but est d'améliorer la sécurité des usagers en cas de neige et de verglas, et limiter le blocage des routes dans les régions montagneuses.

Les nouvelles obligations d'équipements concerneront les véhicules légers et utilitaires, les camping-cars, les poids-lourds et les autocars circulant dans les zones établies par les préfets.

Les automobilistes doivent doter leur véhicule d'équipements spécifiques hiver dans 48 départements dont le Rhône (Les Haies n'est pas concerné mais Longes oui), la Loire (Chuyer, La Chapelle Villars, Pavezin, Pélussin...), l'Isère, l'Ardèche. Cette obligation s'appliquera à tous les automobilistes circulant sur ces routes, pas uniquement aux résidents de ces départements.

Les équipements hiver requis seront au choix :

- * 4 pneus hiver (homologués 3PMSF) ou
- * 4 pneus 4 saisons (homologués 3PMSF) ou
- * 1 dispositif antidérapant sur au moins deux roues motrices (chaînes ou chaussettes à neige).

Plus d'info : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/chacun-son-mode-de-deplacement/dangers-de-la-route-en-voiture/equipement-de-la-voiture/nouveaux>

<https://www.rhone.gouv.fr/Actualites/Obligation-de-detener-des-chaines-ou-d-equiper-les-vehicules-de-pneus-hiver-en-zones-montagneuses>



Mesures de restriction à respecter

Département du Rhône hors axe Saône

Usages d'agrément

Gestes
Éco-
citoyens

Niveau ALERTE



INTERDICTION des prélèvements dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement (retrait ou obturation de tout dispositif)*



INTERDICTION d'arrosage des espaces verts public ou privés de 10h à 18h sauf pour le goutte-à-goutte en pleine terre ou le pied-à-pied en pleine terre*



INTERDICTION d'arrosage des espaces sportifs public ou privés, naturels ou artificiels de 10h à 18h*



INTERDICTION de remplir les piscines privées de plus de 1m³ sauf pour compléments et sauf pour les nouvelles constructions (chantier débuté avant l'alerte)



INTERDICTION de lavage des véhicules hors station professionnelle



INTERDICTION d'arrosage des potagers domestiques de 10h à 18h (rappel, usage non autorisé avec eau des cours d'eau et des puits dans les nappes d'accompagnement)



INTERDICTION de laver les voiries ou les voies privées sauf impératif sanitaire ou de sécurité des collectivités et entreprises



INTERDICTION de lavage des façades, toitures sauf exceptions*



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines/brumisateurs à circuit ouvert sauf canicule niveau 3*

* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages sur le site internet des services de l'État dans le Rhône

Connaître mes restrictions des usages de l'eau



Et découvrez le nouvel outil carte interactive à votre disposition

<https://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>

PARC DU PILAT

PARC DU PILAT

Un nouveau président pour le Parc naturel régional du Pilat

Mercredi 21 septembre, lors de la réunion du Comité syndical, Monsieur Charles Zilliox a été élu Président du Parc naturel régional du Pilat.

Maire de Bessey et Vice-président de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, Charles Zilliox occupait depuis juillet la fonction de président par intérim du Parc du Pilat. En tant que 1er vice-président en charge des finances, de l'aménagement du territoire et du paysage, il avait été désigné à ce poste lors de l'élection d'Emmanuel Mandon au mandat de député.



Permanences 2022-23 de l'architecte du Parc

CONSEILS GRATUITS SUR VOS PROJETS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION.

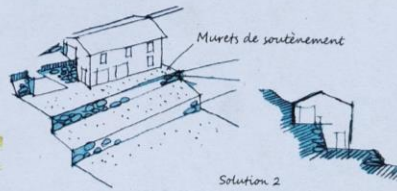
A Condrieu de 14h à 17h

bâtiment Les Eclats en face de la Mairie

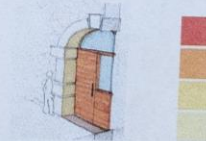


Solution 1

- Mercredi 5 octobre
- Mercredi 2 novembre
- Mercredi 7 décembre
- Mercredi 4 janvier
- Mercredi 1er février
- Mercredi 1er mars
- Mercredi 5 avril
- Mercredi 3 mai



Solution 2



SUR RENDEZ-VOUS au 04 74 87 52 01

Le Centre de Ressources de l'Habitat Durable présente des solutions techniques de construction et de réhabilitation.

A découvrir librement à la maison du Parc - Pélussin de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi



Le Parc vous informe

Parc naturel régional du Pilat - 2 rue Béranger 42110 Pélussin - 04 74 87 52 01
informations : naturel.pilat@cc-pilat.fr - www.le-parc-naturel-pilat.fr

www.parc-naturel-pilat.fr



Du côté de l'école...



VENTE DE LUMIGNONS

8 DECEMBRE

Pour aider leurs parents à financer leur classe découverte en Auvergne, les enfants de l'école vont fabriquer des lumignons pour le 8 décembre. Ils seront en vente au prix de **1,50 € le lot de trois**.

- Si vous avez des **petits pots en verre** (hauts comme des pots de yaourts) ne les jetez pas, **apportez-les rapidement à l'école** (carton dans le hall).
- Fabrication sur commande : complétez puis déposez dans la **boîte aux lettres de l'école** le bon de commande ci-dessous **avant le 11 novembre accompagné du règlement** (chèque à l'ordre de la coop école ou espèces)
- Les lots seront à récupérer devant la mairie **vendredi 2 décembre de 16h30 à 19h**.

Un grand **MERCI** pour votre participation.

Les élèves et leurs enseignantes

Nom Prénom	Nombre de lots à 1,50 €	Somme à payer

Numéro de téléphone : _____

ACTIVITES JEUX AVEC LE LUDOMOBILE

La tournée a démarré sur Les Haies le 30 septembre.

Cette première journée était animée par Hervé du Ludomobile et 4 bénévoles de notre village que nous remercions.

On a pu recevoir les 3 classes de l'école, pendant une heure chacune, avec leur maître ou leur maîtresse et leur ATSEM : le matin PS+MS et l'après midi CE2+CM1+CM2 puis les GS+CP+CE1 qui ont été enchantés.

Tout en accueillant nos nounous avec leurs petits et des habitants venus découvrir et jouer.

Ils ont pu jouer soit à des jeux de sociétés de tous niveaux soit à des thèmes mis en place comme marchande, jeux de constructions en bois ou aimants, jeux d'activités pour les petits qui ont intéressé autant les plus grands...

Les thèmes et jeux seront changés à chaque visite pour ainsi faire connaître ou redécouvrir des jeux ou des thèmes.

La mairie offre l'abonnement de 30€ à notre école pour toute l'année scolaire.

Il y a 6 journées ainsi programmées pour notre école, plus une veillée Jeux pour tous.

Ouvert à tous de 0 à 99 ans, n'hésitez pas à venir découvrir, jouer ou voir ce concept et nous poser des questions.

Nous vous attendons encore plus nombreux pour notre deuxième journées LUDOMOBILE le **vendredi 25 novembre 2022**.



La recette au fil des saisons....

BISCUIT A L'ORANGE

❖ Ingrédients :

Pour 24 biscuits :

- 300 g de farine
- 85 g de sucre
- 1 oeuf
- 40 ml de jus d'orange
- 60 ml d'huile
- 1/2 sachet de levure chimique
- le zeste râpé d'une orange



❖ Préparation :

- Dans un bol, mélangez le sucre et le zeste d'orange.
- Ajoutez ensuite l'œuf, le jus et l'huile.
- Ajoutez enfin la farine et la levure chimique.
- Etalez la pâte un peu épaisse.
- Découpez des bandes dans la longueur à l'aide d'une roulette dentelée, bandes que vous recouperez dans la largeur pour former les biscuits.
- Enfournez à 200° pendant 20 minutes.



Bonne dégustation !

Vous aussi faites-nous partager vos recettes de saison en les transmettant à la mairie sous forme papier ou par mail : mairie@leshaies.fr